

BOYCOTT CDEN du 8 mars 2024

représentants FSU – FO – UNSA – FCPE

Les représentants des personnels et des parents d'élèves ont décidé de boycotter ce CDEN ayant pour objet les moyens consacrés à la rentrée scolaire des premier et second degrés pour notre département.

Pour nous, la carte scolaire doit répondre aux besoins du terrain : dans les classes face aux élèves, pour le remplacement, pour la prévention et le traitement de la difficulté scolaire.

Or la suppression de 29 postes dans l'Yonne dans le premier degré va à l'encontre de cette ambition et condamne notre département.

Il en est de même pour le second degré. Ainsi, nous nous opposons au "choc des savoirs" qui se traduit par des DHG insuffisantes pour maintenir les groupes et les enseignements optionnels qui existaient jusqu'à maintenant dans de nombreux collèges de notre département. Cette mesure, en séparant les élèves selon leur niveau scolaire, dès leur entrée au collège, n'aboutira qu'à un tri social pénalisant les enfants des familles populaires et augmentera les effectifs de certains groupes pour en alléger d'autres.

Nous considérons que ce CDEN ne peut-être la chambre d'enregistrement d'un projet de carte scolaire qui ne répond pas aux enjeux de réussite de tous les élèves, à la nécessaire amélioration des conditions de travail des personnels et aux réels besoins du terrain.

La mobilisation n'a jamais été aussi importante dans notre département contre ces fermetures : partout le rejet se fait entendre (manifestations, grève, blocages d'écoles, rassemblements devant la DSDEN avec enseignants, parents et élus...).

Les revendications sont légitimes : les mesures de fermeture de classe doivent être annulées et les ouvertures décidées partout où c'est nécessaire. Des postes de remplaçants et d'enseignants spécialisés (notamment de RASED) doivent également être créés, et non pas supprimés comme c'est le cas pour deux postes de remplaçants.

Le délai supplémentaire obtenu par ce boycott doit permettre à Monsieur le préfet et à Monsieur l'inspecteur d'Académie de demander et d'obtenir les réels moyens pour permettre cette réussite et présenter ensuite, dans le cadre des instances dédiées, un projet de carte scolaire qui réponde aux besoins du terrain.

Nous tenons à ajouter que le choix du report du CDEN au 8 mars, journée internationale pour les droits des femmes est une raison de plus pour ne pas participer à cette instance, c'est pour nous une journée de grève et de mobilisation afin d'obtenir une égalité des droits femmes/hommes enfin effective.